



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-85

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. André BONET, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Christine ROUZAUD DANIS, M. Jean CASAGRAN, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Bilan des aides et concours apportés par la Ville à l'association "Centre Méditerranéen de Littérature" - Année 2022

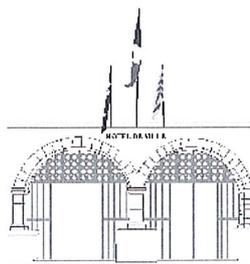
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

L'association « Centre Méditerranéen de Littérature » (CML) organise, en collaboration avec la Direction de la Culture de la Ville de Perpignan, une série de manifestations et présentations de livres en public.

Par convention triennale, adoptée par délibération du 29 juin 2021, la Ville s'est engagée à verser annuellement une subvention à l'association. En 2022, compte tenu des avoirs de trésorerie de l'association liés à la réduction de ses activités en raison de la crise sanitaire, la Ville n'a pas attribué la subvention de fonctionnement.

Cependant, la Ville a maintenu son soutien à l'association par une attribution en nature, mentionnée dans l'avenant n° 1 de ladite convention conclue en 2022. Les différentes aides apportées s'élèvent à la somme de 20 341,99 € (vingt mille trois-cent-quarante et un euros quatre-vingt-dix-neuf centimes), chiffrées comme suit :



Mise à disposition de locaux	3 105,00 €
Espaces verts et décoration	14 600,00 €
Communication	1 347,00 €
Frais de restauration	1 289,99 €

En conséquence, je vous propose :

1. d'approuver le bilan des aides et concours apportés par la Ville de Perpignan à l'association Centre Méditerranéen de Littérature pour l'année 2022, dans les termes précisés ci-dessus ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-171056-DE-1-1

Accusé reçu le : **07 AVR. 2023**

Affiché le : **07 AVR. 2023**

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

